

Annuaire et listes de diffusion des établissements de l'enseignement supérieur

(ANNELIS)

RESPONSABLE DU TRAITEMENT : la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

OBJET DU TRAITEMENT DE DONNEES

Finalités

Le traitement a pour objet :

- Consulter des fiches relatives aux structures et organismes comportant les coordonnées de responsables ;
- Extraire des données à des fins de communication par courrier ou par email ;
- Bénéficier de la mise à jour automatique de listes de diffusion relative à ces structures et organismes.

Base légale

[Article 6 \(1\)](#) du règlement général sur la protection des données (RGPD) Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le SIES (articles 4, 5 et 5 bis du [règlement 223/2009 relatif aux statistiques européennes](#)), [article 1](#) de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ; [article 72 de l'arrêté du 17 février 2014](#) fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche qui vient préciser les missions dont le SIES est investi au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

DONNEES TRAITEES

Catégories de données traitées

- Données relatives à l'identité :
 - Civilité, Nom, prénom ;
- Coordonnées :
 - adresse postale professionnelle
 - numéro de téléphone du standard ou du secrétariat
 - adresse email professionnelle.
- Données relatives à la vie professionnelle
 - fonction

Source des données

Les données d'Annelis sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche proviennent en partie de l'Application de l'application de consultation et de cartographie du système éducatif français ([ACCE](#)). Les coordonnées sont saisies par différents départements de la [Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle](#).

Personnes concernées

- Présidents d'université ou administrateurs provisoires
- Directeurs des établissements et structures d'enseignement supérieur publics et privés
- Directeurs des centres régionaux des œuvres universitaires (CROUS) et directeur du centre national des œuvres universitaires et scolaires
- Directeurs d'organisme de recherche
- Directeurs généraux des services des structures d'enseignement supérieur
- Agents comptables des structures d'enseignement supérieur
- Recteurs, vice-recteurs et recteurs délégués ESR
- Responsables administratifs/Directeurs de communication/Directeurs immobilier/Directeurs des affaires financières des établissements d'enseignement supérieur
- Responsables des services interacadémiques de l'enseignement supérieur ou division en charge de l'enseignement supérieur au sein du rectorat
- Chargés de mission handicap / référents handicap

DESTINATAIRES DES DONNEES

Catégories de destinataires

- Agents habilités de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère de l'éducation nationale.

DUREE DE CONSERVATION

- Jusqu'à la cessation des fonctions de l'agent.

DROITS DES PERSONNES SUR LES DONNEES LES CONCERNANT

Les personnes concernées peuvent exercer les droits prévus à [l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Elles peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant ou les faire rectifier. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Exercer ses droits

Pour toute autre information ou exercice de vos droits sur les traitements de données personnelles mis en œuvre par le SIES, vous pouvez contacter (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) contact-annelis@enseignementsup.gouv.fr.

NOTA : le droit à l'effacement ne s'applique pas aux traitements d'intérêt public, ainsi que le droit d'opposition pour les traitements à finalité statistique d'intérêt public (articles 17-3-b et 21-6 du [règlement général sur la protection des données](#)).

Réclamation auprès de la Cnil

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature. »